

---

# **ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Barzoi**

Taille : Grande.

Couleur de la robe : Toutes les couleurs sont acceptables.

Marques de couleur : Toutes les marques sont acceptables.

Texture et longueur du poil : Poil double et soyeux; plat, ondulé ou bouclé.

Corps : Long, ovale; ventre bien remonté; la ligne de dessus se relève en courbe.

Forme et attache des oreilles : Petite, pointues, souvent repliées en arrière sur le cou, attachées haut, en forme de rose.

Forme et port de la queue : Longue, attachée bas.

Caractéristiques uniques : Ligne de dessus se relève visiblement; tête longue, sèche et fine.

Variabilité génétique, observable : Robe dite de la Crimée (Crimean coat).

Pieds : Pied de lièvre.

---